

Subventionnement des communes du Brabant wallon Appel à projets pour la stimulation du commerce local et des circuits courts & la digitalisation des points de vente.

FORMULAIRE A COMPLETER PAR LA COMMUNE

1. Vous posez votre candidature à l'appel à projets, à quelle catégorie appartenez- vous ?

Indiquez le nom de votre commune:

Catégorie 1 Centres principaux/secondaires d'agglomération, de petites/très petites villes éligibles dans l'action régionale Créashop/Créashop +	Catégorie 2 Centres secondaires d'agglomération, de petites/très petites villes non éligibles dans I action régionale Créashop/Créashop +	Catégorie 3 Centres de villes ou de villages dont le(s) périmètre(s) d'action commerciale est/sont défini(s) par la commune
Jodoigne cv(*) La Hulpe cv Louvain-la-Neuve cv Nivelles cv Tubize cv Waterloo cv Wavre cv	Braine-l'Alleud cv Court-Saint-Etienne cv Genappe cv Genval cv Ottignies cv Perwez cv	Beauvechain Braine-le-Château Chastre Chaumont-Gistoux Grez-Doiceau Hélécine Incourt Ittre Lasne Mont-Saint-Guibert Orp-Jauche Ramillies Rebecq Rixensart Villers-la-Ville Walhain

	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Action 1 Stimulation du commerce local et des circuits courts	×	✓	✓
Action 2 Digitalisation des points de vente	✓	✓	✓
Action 3 Promotion et développement des circuits courts, producteurs et artisans par un investissement communal	Toutes les communes		

2. Commune-détails

Adresse:					
Rue et numéro :					
N° BCE :					
N° de compte en banque où la subvention pourra être versée :					
BE					
Nom de la personne de contact (personnel communal ou opérateur local en charge de la promotion et du suivi des projets d'activités commerciales) :					
Téléphone/GSM :					
E-mail :					

3. Précisions relatives aux périmètres d'actions

3.1. L'action « stimulation du commerce local et des circuits courts » : 3.1.1. Disposez-vous d'une étude ou d'un schéma de développement commercial sur lequel/ou laquelle vous basez votre stratégie de développement commercial? □Oui □Non 3.1.2. Dans la négative, sur quoi vous basez-vous pour initier votre démarche dans le soutien ou la relocalisation, dans l'amélioration de la qualité des commerces, dans l'établissement d'une complémentarité ou de mixité de l'offre commerciale ou artisanale /circuits courts ? 3.1.3. Pourriez-vous délimiter ci-dessous (représentation graphique) les rues où l'activité commerciale sera concentrée, spécialisée et digitalisée sur la base de la stratégie de spécialisation commerciale. En annexe, intégrez une photo ou un plan. 3.1.4. Pourriez-vous établir un bref diagnostic de la situation commerciale du périmètre défini ci-avant (type d'activités présentes, nombre de cellules vides, prix de location, ...).

3.1.5. Dans le/les perimetre(s) choisi(s) quelle est votre strategie de specialisation /de votre redéploiement ? Quel(s) type(s) de secteur(s) voulez-vous privilégier ? Quelles seront les gammes y visées ? Souhaitez-vous créer un pôle thématique ? Et si oui lequel ? Etc.					
•••••					
	2. Pour l'action « promotion et développement des circuits courts, producteurs et artisans par investissement communal »:				
3.	2.1. Quels travaux ou achats d'équipements destinés à favoriser le développement des circuits courts, des producteurs et des artisans locaux souhaitez-vous effectuer?				
	Contextualiser votre démarche et décrivez les travaux et investissements visés par la subvention.				
•••••					
3.	2.2.Quel est le montant total des investissements visés par la subvention?				
	Pour mémoire, Les investissements éligibles sont entre autres (liste non exhaustive) :				
	 Les travaux nécessaires à l'implantation d'un lieu de promotion et/ou de vente de produits locaux, artisans, alimentaires ou non; 				
	 Les investissements mobiliers directement imputables à l'équipement du lieu de promotion et/ou de vente de produits locaux, artisans, alimentaires ou non (comptoir, étagères, présentoirs, caisses, frigos); 				
	 Les enseignes ou autres signalétiques liés à la promotion des points de promotion et de vente des produits locaux et artisans. 				
	Le dossier peut comprendre plusieurs petits investissements tout en respectant les plafonds de financement autorisés.				

3.2.3. Allez-vous vous concerter avec d'autres communes ? Lesquelles ? Comment vous répartissez- vous les investissements ?		
3.2.4.Pourriez-vous délimiter ci-desso précisément l'endroit.	us (représentation graphique) l'espace y dévolu ? Citez	
En annexe, intégrez une photo o	ou un plan.	
Annexes à joindre :		
 La délibération du Conseil ou du C chacune des actions à laquelle la c 	ollège communal approuvant la demande de participation pour commune participe;	
 L'étude ou le schéma de développ 	ement commercial sur lequel la commune base son action ;	
	d'octroi de prime (pour les actions 1 et 2) ; que vous jugez utile dans le cadre de la présente demande.	
Date :		
Nom et signature du (de la	Nom et signature du (de la)	
Directeur(trice) général(e		

Bourgmestre

Ce formulaire, complété et signé par les personnes habilitées à représenter le demandeur, est à renvoyer avant le 30/04 ou 31/08 de chaque année à l'adresse suivante :

Brabant wallon

Direction d'administration de l'économie et du développement territorial

Service de l'économie et du commerce

Parc des Collines – Bâtiment Archimède

Place du Brabant wallon, 1

1300 WAVRE

ou par courriel à l'adresse suivante : commune@brabantwallon.be